

**longue durée**

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de London**

130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage  
London (Ontario) N6A 5R2  
Téléphone : 800 663-3775.

## Rapport public

**Date d'émission du rapport :** 21 novembre 2025

**Numéro d'inspection :** 2025-1135-0003

**Type d'inspection :**

Inspection proactive de conformité

**Titulaire de permis :** Babcock Community Care Centre Inc.

**Foyer de soins de longue durée et ville :** Babcock Community Care Centre,  
Wardsville

## RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 17, 18, 19, 20 et 21 novembre 2025.

Les inspections concernaient :

- Le signalement : n° 00162576 – inspection proactive de la conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes  
Prévention et contrôle des infections  
Droits et choix des personnes résidentes  
Activités récréatives et sociales

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Méthodes de communication

Problème de conformité n° 001 - Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

**Non-respect de : l'article 47 du Règl. de l'Ont. 246/22**

Méthodes de communication

Article 47 Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que

***longue durée***

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée  
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District de London**

130, avenue Dufferin, 4<sup>e</sup> étage  
London (Ontario) N6A 5R2  
Téléphone : 800 663-3775.

soient élaborées et mises en œuvre des stratégies permettant de répondre aux besoins des résidents dont l'aptitude à communiquer et à verbaliser est compromise, des résidents ayant une déficience cognitive et des résidents qui ne peuvent pas communiquer dans la ou les langues utilisées au foyer.

Les stratégies de soutien à une personne résidente souffrant de troubles de la communication n'ont pas été mises en œuvre pour répondre aux besoins de la personne résidente.

L'examen du programme de soins provisoire de la personne résidente a permis d'identifier l'utilisation d'équipements et de stratégies précises. Cependant, lors des entretiens avec la famille, une personne préposée aux services de soutien personnel (PSSP) et le directeur ou la directrice des activités, ils ont indiqué que ces équipements et stratégies n'étaient pas utilisés.

Sources : entretiens avec les membres du personnel et la famille, dossiers cliniques de la personne résidente et observations.